



Tél : 04 92 43 18 39

Fax : 04 92 43 13 96

E-mail : mairie@saintsauveur-hautes-alpes.fr

Site : <http://www.saintsauveur-hautes-alpes.fr>

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 Juillet 2018 - 20 H**

Membres du Conseil Municipal présents : FACHE Mauricette, FLIPPE Patrick, NESPOULOUS Cyril, PASCAL Pierre-Emmanuel, RIVES Bernard, ROUX Chantal, YARIC René.

Absent excusé : Marc GERMAIN.

Absents: Valérie BISSIERE, Kléber FACHE, Roger ROUX.

Madame Chantal ROUX ouvre la séance il est 20 Heures.

Madame Mauricette FACHE est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal du 3 juillet dernier, qui est approuvé à l'unanimité.

I – VENTE DE COUPE DE BOIS :

Délibération N° 53/2018: Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus des parcelles N° 21 et n° 22 de la forêt communale de Saint-Sauveur.

Monsieur Patrick FLIPPE explique que le volume de bois est estimé à 2000 m³ (inclus les écorces, branchages...).

Il a contacté l'acheteur et a négocié avec lui le prix de vente de la coupe à 23 000 €.

De plus, l'acheteur délivrera pour l'affouage une partie du bois de qualité chauffage, au prix de 40 € le m³, aux habitants de la commune qui le souhaitent. Les troncs d'arbres seront coupés et accessibles en bordure de route.

Il rappelle que lorsqu'un permis d'exploiter est délivré à l'affouage, la responsabilité civile et pécuniaire incombe directement aux garants de l'affouage.

Avec cette nouvelle façon de procéder il n'y a plus de garant désigné.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de vendre l'ensemble des bois sur pieds issus de la coupe avec une partie pour l'affouage.

II – MOTION RELATIVE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES :

① - La compétence pour le transport scolaire a été transférée à la Région le 1^{er} septembre 2017, qui a dû revoir son engagement sur la gratuité des transports scolaires.

Madame le Maire explique que des discussions sont en cours entre le Département et la Région concernant la participation au transport scolaire pour les familles. Le Conseil Municipal retire cette motion dans l'attente des résultats d'une nouvelle décision.

La Séance est levée il est 21 heures.

Le Maire,
Chantal ROUX

